

Les modalités d'organisation des formations théoriques et pratiques

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité et de la motivation

Le parcours de formation qui vous sera proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens de permis de conduire.

En vous engageant dans cette formation à la conduite et à la sécurité routière au travers de la signature du contrat, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation suivant.

PARCOURS THÉORIQUE

La formation théorique qui porte sur des questions pourra être suivie à votre rythme soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média tel que DVD ou avec un enseignant (vérifier les heures de présence de l'enseignant sur le tableau d'affichage ou en téléphonant).

La formation portant sur des thématiques spécifiques se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence de l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Cinq thématiques sont proposées : vous devez obligatoirement assister à ces cinq cours.

En fonction de votre emploi du temps, vous venez aux cours à votre rythme : Pensez à vérifier les cours, les horaires et les thématiques sur le tableau d'affichage

PARCOURS PRATIQUE

Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière prenne tout son sens, la formation se déroule sous le format de l'alternance.

Pendant la phase de pratique, vous serez amené à circuler :

- en ville
- en rase campagne
- sur autoroute
- de nuit (leçons prises en hiver)

1. Un voyage école vous sera proposé.

En quoi consiste le voyage à l'école ?

Il permet de partir en groupe de deux ou trois élèves qui conduisent à tour de rôle sur une demi-journée. Avant de partir les élèves préparent au préalable l'itinéraire.

Ces voyages écoles permettent aux élèves de favoriser l'autonomie, d'apprendre en observant les autres

2. De l'écoute pédagogique vous sera proposé

En quoi consiste l'écoute pédagogique ? Pendant qu'un élève conduit, vous l'observez, vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant et vous participez de manière active en faisant part de vos observations et de vos réflexions.

Les contrats sont valables 1 an

En cas de restitution de dossier, toute prestation consommée sera facturée au tarif à l'unité selon les conditions générales du contrat.

AGR : 0109507580—www.autoecoleduvillage-sarcelles.fr

DESCRIPTIF DES PROCEDURES D'EVALUATION

L'évaluation constitue la dernière étape dans la formation au permis B.
Elle se fera pour l'obtention du Code de la Route ainsi que pour l'obtention du Permis B.

Pour le Code de la route (épreuve théorique)

L'évaluation se fait en sur 40 questions avec des visuels reproduisant des situations réelles sur la route.

Pour être admis, le candidat devra obtenir au moins 35 questions justes

L'obtention de l'épreuve théorique permet au candidat de s'inscrire à la formation en vue de l'examen pratique.

Les résultats sont envoyés au candidat par voie électronique.

Pour l'épreuve pratique

L'épreuve pratique est supervisée par l'inspecteur au permis.

Elle comprend :

- Un test de vue
- La conduite en agglomération et hors agglomération
- Une manœuvre
- Des vérifications véhicule sous forme de questions orales

Les résultats de l'épreuve sont téléchargeables sur le site de la sécurité routière.

Les contrats sont valables 1 an

En cas de restitution de dossier, toute prestation consommée sera facturée au tarif à l'unité selon les conditions générales du contrat.

AGR : 0109507580—www.autoecoleduvillage-sarcelles.fr